



Alain Lenoir (69)

Ingénieur Général aux Télécommunications retraité
Administrateur de l'AFUTT (Association Française
des Utilisateurs de Télécommunications)
Conseil et Ingénierie pour la solidarité numérique auprès
des Collectivités Territoriales



Internet Haut Débit pour tous les Français

Va-t-on tenir les promesses pour 2012, et équiper trois millions de ménages exclus aujourd'hui de la vie numérique ?

Malgré la crise, les Français ont continué à s'équiper en 2009 en ordinateur, téléphone fixe et mobile. Alors que seuls 66% des Français âgés de douze ans et plus disposaient d'un PC en 2007, ils sont aujourd'hui 74%, proportion qui atteint même 94% chez les adolescents, selon une étude du Crédoc. (Centre de Recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) Les sexagénaires sont nombreux à avoir franchi le pas cette année, puisqu'ils sont désormais 62% à en posséder, contre 45% en 2008. Aussi, le pourcentage d'équipement à l'internet progresse-t-il très vite : 67% des Français disposent désormais d'une connexion à domicile, soit une hausse de six points en un an.



Les usages sur Internet se développent aussi rapidement : en dehors du téléchargement de musique et de films qui marque une pause voire une baisse, 41% y font des achats contre 7% en 2001, 43% des démarches administratives ou fiscales et 23% y gèrent un réseau social tel LinkedIn ou Facebook (un adolescent sur deux y est inscrit). Ne pas disposer d'internet est aujourd'hui souvent « mal vécu », 75% des adolescents jugeant même cet accès nécessaire pour « se sentir intégré dans la société ».

Au-delà de l'accès internet et des usages induits, plus d'un ménage sur deux bénéficie, via les offres labellisées « Triple Play », d'une offre de service sur Internet permettant, en plus, de téléphoner et d'accéder à des services de télévision (diffusion, vidéo à la demande, etc.). Ce marketing franco-français a eu de l'effet : le volume des communications téléphoniques sur IP (téléphone relié à la box) a dépassé récemment celui des communications

téléphoniques classiques. **C'est une spécificité française : nous utilisons les services de téléphonie sur IP trois fois plus que nos voisins européens.** Le bénéfice principal pour le client est un prix forfaitaire pour des communications illimitées, largement inférieur aux prix pratiqués sur le réseau téléphonique traditionnel.

Derrière ce beau tableau, se cachent deux réalités : non seulement la qualité de service n'est pas toujours au rendez-vous malgré les efforts des opérateurs mais encore ce service n'est pas accessible à l'ensemble du territoire. Certains ne peuvent pas bénéficier des services de télévision mais d'autres, encore beaucoup trop nombreux, ne peuvent même pas accéder à Internet. La France compte trois à quatre millions de ménages ainsi « oubliés de l'accès ».

– Soit ils habitent la campagne ou une petite zone pavillonnaire isolée : il existe parfois des solutions alternatives du type WiFi local ou satellite.

Pourtant, même soutenues par la collectivité territoriale, elles restent chères pour une qualité très discutable : les forums regorgent de témoignages d'utilisateurs sur leur parcours du combattant pour se connecter. – Soit ils ont des ressources financières insuffisantes.

Le Gouvernement, les collectivités locales et les opérateurs projettent le déploiement d'un réseau national de fibre optique jusqu'à la maison (FTTH : Fiber To The Home). Ce plan est nécessaire car les besoins en débit augmentent exponentiellement : la fibre optique permettra la télévision haute définition voire 3D, la télé-présence, la télémédecine et d'autres applications non encore imaginées.

Mais, même s'il est nécessaire, le très haut débit n'est pas notre seul défi car il laisserait toujours de côté nos trois à quatre millions de ménages « oubliés de l'accès ». Avec l'évolution forte des usages que nous connaissons, il y a un risque de rupture sociale dans l'adoption de la vie numérique à haut débit.

Le Conseil Constitutionnel l'a édicté lors de l'examen de la loi Hadopi : la liberté d'accès aux services de communication en ligne par Internet est un droit fondamental du citoyen.

Le Premier Ministre a confirmé la promesse du Président de la République : Internet haut Débit sera disponible pour tous les Français en 2012. Il l'a réaffirmé dans un discours le 10 septembre dernier, accessible sur le site du Gouvernement. Riche ou pauvre, habitant des villes ou de la campagne, tout Français doit avoir accès à Internet Haut Débit. Par exemple, en Finlande, le caractère universel des accès à 1Mbit/sec sera intégré dans la loi l'été prochain. La même loi finlandaise annonce également le droit à un Internet cent fois plus rapide (très haut débit par fibre optique jusqu'à chaque maison) pour 2015.



Nous pourrions, en France, nous inspirer de cet exemple pour inclure l'accès haut débit à 1Mbs/s à la définition du service universel des communications électroniques déjà en place qui ne comprend, à ce jour, que le service du téléphone, des cabines téléphoniques et des renseignements. Un service universel doit être disponible à un

« prix raisonnable » sur l'ensemble du territoire et il fait l'objet d'un tarif social pour les ménages les plus démunis. Créer cette obligation à l'horizon 2012 facilitera l'émergence des applications numériques développées dans notre pays. Et, surtout, la solidarité numérique (celle de la communication à distance) renforcera la solidarité réelle de proximité assurée par la famille, les voisins et les associations.

Jérémy Rifkin, dans « L'âge de l'accès » paru en 2000 aux États Unis, écrit : « *le fossé qui sépare les connectés des non-connectés est plus grand encore que celui qui sépare les possédants et les déshérités* ». Rifkin pensait globalement aux inégalités Nord/Sud, mais la fracture peut être au sein d'un même pays... ■

Alain Lenoir (69)